

9 avril 2002, Québec

Signature d'une entente de partenariat avec les Inuits

Monsieur le Président de la Société Makivik,
Monsieur le Président de l'Administration régionale Kativik,
Monsieur le Maire de Tasiujaq,
Messieurs les représentants des communautés inuites,
Chers Collègues du Conseil des ministres Rémy Trudel et Michel Létourneau,
Monsieur le Président-Directeur général d'Hydro-Québec,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Rhuviasuppugna tamanigiamik (je suis heureux d'être ici)

Au cours des quarante dernières années, j'ai vu le Québec progresser de manière exceptionnelle, un peu comme les signataires et les négociateurs de la Convention de la Baie-James ont vu progresser la nation inuite au cours du dernier quart de siècle. Je l'ai vu s'ouvrir sur le monde à un point tel que notre commerce avec les autres pays fournit maintenant plus d'emplois aux Québécois que celui avec le reste du Canada. J'ai aussi vu le Québec se moderniser et transiter d'une société au passé rural encore bien présent à une puissance mondiale en aéronautique. J'ai souvent l'occasion d'indiquer que je suis content de ces progrès. Qui ne le serait pas? Mais j'indique aussi, par contre, que, si je suis content, je ne suis pas satisfait. Je ne suis pas satisfait, car, d'après moi, le Québec fonctionne encore en deçà de son immense potentiel. Je crois donc que notre État national doit, jour après jour, poser des gestes pour améliorer la situation de tous les Québécois et les Québécoises. Cette conviction guide mon action. Le Nunavik a, lui aussi, connu de profonds changements au cours des quarante dernières années. En fait, je crois que les Québécois ne réalisent pas à quel point et avec quelle rapidité le Nunavik a su s'adapter à un monde en pleine mutation. Les progrès réalisés au Nunavik viennent témoigner du savoir-faire des Inuits, de la même façon que les Québécois peuvent être fiers de leurs propres réalisations. Malgré tout, nous savons que nous sommes capables de faire mieux, Québécois et Inuits. Plus encore, nous devons faire mieux. C'est un devoir collectif de nous surpasser et de nous mettre encore davantage au service de nos populations pour augmenter leurs possibilités de bien-être et de bonheur.

Une vision commune

C'est cette volonté commune de faire mieux, d'aller encore plus loin, qui nous unit aujourd'hui. Le territoire du Nunavik offre en effet un potentiel à la mesure de son étendue. Nous devons le mettre pleinement en valeur. D'une part, le paysage est d'une beauté profonde qui justifie pleinement de faire des milliers de kilomètres pour venir en savourer toutes les nuances, comme j'ai pu le constater moi-même, notamment lors de ma marche quotidienne, ce matin. Je ne doute pas du potentiel touristique de la région. Le potentiel du Nunavik, c'est aussi beaucoup celui de sa population. Les Inuits sont en effet reconnus comme sachant travailler pour tirer le meilleur parti des ressources d'un milieu qui, s'il n'est jamais vraiment hostile, ne peut certainement pas être considéré comme complaisant. La volonté claire d'une population s'exprime par son leadership.

MM. Pita Aatami et Johnny N. Adams ont évoqué tantôt, avec plus d'éloquence que je ne pourrais moi-même le faire, leur vision du développement du Nunavik : utiliser les ressources du territoire comme levier pour assurer la prospérité et le progrès aux Inuits du Nunavik. Je partage avec enthousiasme cette vision et je sais qu'elle sera aussi bénéfique pour l'ensemble du Québec, car le territoire est d'une richesse inouïe en ressources naturelles encore peu exploitées.

Les bases de l'entente

L'entente de partenariat que nous signons aujourd'hui permettra de mettre en œuvre cette vision. Elle traduit le fait que le long sentier du progrès et de la prospérité passe par le respect et la confiance dans l'élaboration d'un partenariat durable. Trois éléments constituent les bases sur lesquelles nous avons, ensemble, conclu cette entente.

Premièrement, le respect de l'autre. Dès 1985, René Lévesque et le gouvernement du Parti Québécois d'alors avaient reconnu les nations autochtones du Québec. Cela n'est pas l'effet du hasard. Petite nation vivant dans une mer de 300000000 d'anglophones, le Québec a toujours su reconnaître que la diversité n'est pas une menace, mais au contraire une source d'enrichissement. Plus que jamais je demeure convaincu que le Québec constitue une nation moderne et inclusive qui n'est pas basée sur l'ethnicité. La nation inuit, avec qui nous partageons une partie du territoire, peut s'y épanouir pleinement en comptant sur notre respect absolu.

Deuxièmement, la confiance selon laquelle il est toujours plus facile de réaliser des projets avec ceux que l'on estime.

Enfin, troisièmement, le partenariat qui traduit la ferme volonté commune de mettre en œuvre cette vision de développement dans notre intérêt mutuel. Chacun d'entre nous doit y trouver son intérêt, doit s'y enrichir matériellement et humainement.

Ce que permettra l'entente

L'entente permettra, pour les Inuits, une prise en charge accrue de leur développement économique et communautaire. Pour ce faire, ils disposeront de ressources financières suffisantes, 360000000 \$ sur 25 ans, pour prendre en charge les responsabilités jusqu'à maintenant conférées au gouvernement du Québec dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en ces matières.

L'entente permettra également d'améliorer les infrastructures et les services publics du Nunavik, grâce à des investissements de 115000000 \$ du gouvernement du Québec. L'entente ouvre aussi la porte au développement de l'immense potentiel hydroélectrique du Grand Nord québécois. Ainsi, les Inuits s'engagent à travailler avec le gouvernement du Québec pour favoriser la mise en valeur des ressources hydroélectriques du Nunavik. Ce potentiel a fait, dans le passé, l'objet d'études sommaires par Hydro-Québec. Celles-ci laissent entrevoir que le potentiel pourrait varier entre 6 300 et 7 200 MW. On saisit la pleine mesure de ce potentiel lorsque l'on réalise qu'il s'agit là de l'équivalent d'approximativement le cinquième de l'actuelle production d'Hydro-Québec.

Certes, nous ne sommes pas encore rendus à la réalisation de ce potentiel. Mais, comme l'a indiqué M. Caillé plus tôt, nous lançons aujourd'hui une première étape qui doit nécessairement être réalisée si nous voulons préparer l'avenir énergétique du Québec de demain. En effet, la réalisation d'investissements et de travaux de cette envergure suppose d'abord la réalisation d'études techniques, économiques et environnementales complètes. En particulier, si les études étaient concluantes et faisaient ressortir un ou des projets propices au développement hydroélectrique, avant d'aller de l'avant, ces projets seraient soumis au rigoureux processus d'évaluation environnementale de la Convention de la Baie-James.

Il y a trente ans, le Québec d'alors avait compris qu'il fallait préparer l'avenir en lançant des études pour développer le potentiel de la baie James, un ensemble de complexes hydroélectriques qui assurent présentement la moitié de la production d'électricité au Québec. Aujourd'hui encore, nous sommes placés face à de nouveaux horizons, et il faut relever le défi de l'avenir.

Outre l'immense potentiel hydroélectrique envisageable, cette entente entrevoit également des possibilités quant à l'exploration minière. Le territoire du Nunavik montre un potentiel favorable à la découverte de gisements, notamment de nickel, de cuivre, de plomb, de zinc, de fer, de lithium, d'or et de diamant. L'exploitation, depuis 1998, d'un gisement de cuivre-nickel par la société minière Raglan témoigne de cette richesse minière.

De plus, l'entente examinera les possibilités de développement touristique du territoire. De fait, le potentiel touristique du Nunavik est grandement sous-exploité, si l'on considère les sites exceptionnels que l'on y retrouve : le cratère des Pingualuit, la plus haute chaîne de montagnes du Québec, des lacs qui ont des marées, la toundra, etc. Ainsi, la création de parcs nationaux permettra de protéger et de mettre en valeur ces sites exceptionnels, en plus de générer des retombées économiques pour les communautés inuites.

Un Québec à l'avant-garde des relations entre Autochtones et non-Autochtones. Il y a peu d'endroits au monde où l'on retrouve une si grande harmonie et une coopération aussi féconde. L'entente signée aujourd'hui va quand même plus loin que les considérations d'emplois et d'investissements. Je peux en effet vous dire que je suis particulièrement fier que mon gouvernement soit associé à une entente qui consolide la relation moderne qui unit le Québec avec les Inuits du Nunavik. Fier aussi de cette entente qui fait notamment en sorte que les Inuits soient davantage maîtres de leur destinée et obtiennent une participation aux retombées du Nunavik. Cette entente représente un premier pas important vers une plus grande autonomie gouvernementale notamment par la création du fonds de développement économique et la mise en place de l'enveloppe unique de financement pour l'Administration régionale Kativik.

Toutefois, Monsieur Aatami, je sais à quel point cette quête constante d'une plus grande autonomie est prioritaire pour la communauté inuite. Vous m'avez entretenu, hier soir, des avantages et des bénéfices qu'en tirerait le Nunavik. Vous serez sans doute ravi d'entendre que j'entends accélérer le processus qui vous mènera vers cet objectif. Une relation qui peut, comme celle de la récente entente de la « Paix des Braves » signée avec les Cris, servir de modèle à l'échelle internationale et qui place le Québec et ses partenaires, dont les Inuits, à

l'avant-garde à ce chapitre. Avec cette entente et celle signée avec les Cris, le gouvernement du Québec a conclu des ententes durables et solides avec 30 % de sa population autochtone. Notre objectif est de faire mieux dans les meilleurs délais.

Conclusion

J'aimerais terminer en vous mentionnant que, lorsque je regarde cette entente, certains mots clés me viennent immédiatement à l'esprit. Le mot opportunité est l'un de ceux là. Le mot amitié aussi qui, seul, permettra de regarder l'avenir avec confiance, car, plus que des partenaires, nous devons être des amis. Nous avons un contrat extrêmement prometteur sur le plan matériel, qui va assurer de bonnes relations entre nous. Il faut aller plus loin, il faut développer des relations humaines, il faut être amis. Il faut que les Inuits, personnellement, et les Québécois et les Québécoises se connaissent de mieux en mieux et entretiennent des relations qui vont bien au-delà des mines, de l'électricité ou des relations gouvernementales. En signe d'amitié, le gouvernement du Québec fera édifier sur la colline parlementaire, avec les Inuits, un inukchuk, un de ces beaux monuments de pierre qui représente un être humain. Et un autre mot très important : le mot jeune. La population du Nunavik est jeune et de plus en plus scolarisée : 60 % a moins de 25 ans, soit le double de la population correspondante dans le sud du Québec. Une des retombées les plus importantes du partenariat que nous signons aujourd'hui n'est en effet pas écrite comme telle dans l'entente. Il s'agit des perspectives qui s'ouvriront pour les jeunes Inuits. Cette entente créera pour eux plusieurs débouchés et défis intéressants, et ce, à plusieurs niveaux. Les fruits de notre partenariat contribueront, je l'espère, à fournir des outils, afin que ces générations montantes puissent effectivement monter aussi haut que leur potentiel le leur permet. Je vous convie à vous projeter 25 ans dans l'avenir, lorsque l'entente signée aujourd'hui sera venue à échéance. Puissent nos actions futures contribuer à la concrétisation de notre vision d'aujourd'hui!

[In conclusion, I would like to underscore the leadership of Mr. Pita Aatami and Mr. Johnny N. Adams. This agreement would not have been possible without them. I would also like to call attention to the work of Mr. Anthony Ittoshat as well as the contribution of the entire Inuit negotiating team. Thanks to them we are able to gather here to celebrate today. Longue vie à l'accord SANARQRUTIK (outil de développement)!

Nakurmik marialuk, ilunnasi.]